

**Mandataires  
Judiciaires**

Estelle Dupont  
Benoît Witzart  
François-Charles Desprat  
Fabrice Chretien  
Michaël Haron  
Thierry Lemer  
Nicolas Flesch

**François-Charles  
DESPRAT**

17 Rue du Cordier  
42100  
04 77 74 25 91 81  
04 77 74 25 91 79  
mandatbresse@mjsynergie.eu

www.mjsynergie.eu

SGC FEURS  
1 Rue du Montal  
42110 FEURS

L.R.A.R 2C 1653 2694 105 Bourg en Bresse, le 6 novembre 2023

RJ : SAS NEBIHU  
1022 - Verification - Admission  
FD/CC /102196  
Redressement judiciaire : 26/07/2023  
Suivi par : Christine CAVILLON  
ccavillon@mjsynergie.eu  
CONTESTATION DE CREANCE  
Madame Véronique BARRAILLER

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques,

Dans l'affaire référencée en marge, je fais suite à votre bordereau de créance d'un montant de 27 620,82 €.

Dans le cadre de la vérification des créances, votre déclaration est contestée par le dirigeant qui indique n'avoir obtenu aucune réponse au courrier recommandé adressé le 26 Juillet 2022 à la Communauté de Communes de Forez Est.

La Société NEBIHU conteste les pénalités de retard appliquées d'un montant de 20 000 € sur le marché construction du pôle enfance à Montrond les Bains (cf courrier RAR de la Société NEBIHU du 26/07/2022).

En conséquence et sur les seules observations du débiteur, il sera proposé à Monsieur Gilles BRUNNER, Juge Commissaire, l'inscription de votre créance pour 7.620,82 €, à titre chirographaire.

Conformément à l'article L622-27 du code du commerce, vous avez un délai de trente jours, à réception de la présente pour me faire part de vos explications.

*L'article L.622-27 du Code du Commerce est ainsi rédigé : S'il y a discussion sur tout ou partie d'une créance, le mandataire judiciaire en avise le créancier intéressé en l'invitant à faire connaître ses explications. Le défaut de réponse dans le délai de trente jours interdit toute contestation de la proposition du mandataire judiciaire, à moins que la discussion ne porte sur la régularité de la déclaration de créance.*

Le défaut de réponse dans ce délai interdit toute contestation ultérieure.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, l'expression de mes salutations distinguées.

Lyon  
Saint-Etienne  
Bourg-en-Bresse  
Strasbourg  
Annecy  
Roanne  
Thonon-les-Bains  
Annonay

Maître FC DESPRAT



Monsieur VICAINNE



# NEBIHU

Communauté de Communes de Forez-Est  
13 avenue Jean Jaurès  
B.P. 13  
42110 FEURS  
A l'attention de M. TAITE

Objet :  
Montrond-les-Bains  
Remboursement et pénalités

Lettre recommandée A/R n°1A 175 849 1639 9

Neyron, le 26 juillet 2022

Monsieur,

Pour faire suite à la réunion sur site, on accepterait le remboursement des montants trop facturés.

Cependant, dans le contexte économique actuel et au vu des difficultés rencontrées sur le chantier, nous ne sommes pas imputables concernant les pénalités de retard ; de ce fait celles-ci, ne sont pas applicables.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

M. NEBIHU Lulzim  
Président

**S.A.S. NEBIHU**  
31 Porte du Grand Lyon  
01700 NEYRON  
Tél : 04 37 44 12 56 / Fax : 04 72 45 62 57  
Mail : [contact@nebihu.fr](mailto:contact@nebihu.fr)  
Siren : 522 604 644 RCS LYON - Capital 155.000 €

SAS NEBIHU – 31 porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON  
[contact@nebihu.fr](mailto:contact@nebihu.fr) – Tél. : +334 37 44 12 56 – Fax : +334 72 45 62 57  
Siret : 522 604 644 00032 – APE : 4331Z – Capital : 155 000€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241106-20240080611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024



ROLE OU ARTICLE	NATURE : IMPOSITION	AUTRE PRODUIT	DATE DE MISE EN RECOUVREMENT	CREANCES DECLAREES A TITRE PROVISIONNEL			CREANCES DECLAREES A TITRE DEFINITIF			
				HYPOTHECAIRE	HYPOTHECAIRE ET PRIVILEGE	CHIROGRAPHAIRES	HYPOTHECAIRE ET PRIVILEGE	PRIVILEGE	CHIROGRAPHAIRES	
2023-T-3	Communauté de Communes Forez est – Petite enfance		17/02/23						20 000,00	
2023-T-5	Frais de pénalité marché construction pôle enfance Montrond les Bains		20/02/23						7 620,82	
	Annulation partielle décompte n°2 de 2021 marché construction pôle enfance Montrond									
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 620,82
<b>TOTAL GENERAL</b>										

Le présent bordereau est fait sous réserve des impôts non encore émis et des redressements et rappels éventuels à la date de la déclaration (art. L. 622-24 du code de commerce)

**Certifié exact et sincère**  
 A FEURS, le 13/09/2023  
 Le Trésorier

Signature

Marc DUGERDIL

**Véronique BARRAILLER**  
 Inspectrice des Finances Publiques  
 Par inscription

[1/1]

*Baudouin*

